

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°74-9 du 22 janvier 1974
portant nomination de Mr. AKPOVI Lucien
en qualité de Président du Conseil
d'Administration du Port Autonome de
COTONOU.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU la loi n° 64-39 du 31 Décembre 1964 instituant l'établissement public
chargé de la gestion du Port de COTONOU et notamment l'article 9 ;
VU le décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement
et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services ratta-
chés à la présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui
l'a complété ;
VU le décret n° 73-88/CP/MTP du 28 Février 1973 portant nomination de
Mr. Mussiliou OKETOKOUN, Conseiller Technique au Ministère des Trans-
ports, Postes et Télécommunications en qualité de Président du Conseil
d'Administration du Port Autonome de COTONOU ;
VU l'arrêté n° 068/MTPT/CAB du 31.12.73 portant nomination de Mr. Lucien
AKPOVI en qualité de Directeur de Cabinet du Ministère des Transports,
Postes et Télécommunications ;
SUR Proposition du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications ;
LE Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er : Le décret n° 73-88/PR/MTPT du 28 Février susvisé est abrogé.

Article 2 : Mr. Lucien AKPOVI, Directeur de Cabinet du Ministère des Trans-
ports, Postes et Télécommunications, est nommé Président du Conseil d'Ad-
ministration du Port Autonome de COTONOU.

Article 3 : Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er Janvier
1974 sera publié au Journal Officiel.

.... /